

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 06840
Numéro SIREN : 437 558 893
Nom ou dénomination : NAXICAP PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2023 sous le numéro de dépôt 25488

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 638 464 Euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
437 558 893 RCS PARIS
(la « Société »)

Extrait du

Procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance

Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 14 heures 30, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation de M. Cyril Marie, Président du Conseil de Surveillance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

3. Point sur la composition du Conseil de Surveillance

Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Cyril Brun, démissionnaire

Le Président informe les membres du Conseil de Surveillance de la démission de M. Cyril Brun de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à compter du 15 décembre 2022.

Le Président de séance rappelle au Conseil de Surveillance qu'à la suite de cette démission, le nombre de membres du Conseil de Surveillance encore en fonction après cette démission étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté de procéder à une nomination à titre provisoire conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du Code de commerce et de l'article 15.1 (e) des statuts de la Société.

A ce titre, M. Cyril Marie informe les membres du Conseil de Surveillance qu'il leur est proposé la candidature de M. Christophe Bosson, Directeur Général de la Banque Populaire Occitane.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance décident à l'unanimité de coopter M. Christophe Bosson en tant que membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir du mandat de M. Cyril Brun, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. La ratification de cette nomination à titre provisoire sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire.

M. Christophe Bosson accepte ces fonctions de membre du Conseil de Surveillance et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

.....

De tout ce que dessus, il a été établi le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 10 février 2023



Extrait certifié conforme par Eric Aveillan, Président du Directoire